



Kolly Gabriel

Recyclage de matériaux dans les gravières, qui est responsable des contrôles ?

Cosignataires : 0

Date de dépôt : 23.06.22

DIME

Dépôt

Les gravières sont un sujet sensible dans notre canton. D'un côté, nous voulons des matériaux de proximité ainsi que le recyclage et la revalorisation de matériaux ; de l'autre, les riverains des zones de gravière sont souvent opposés à ces exploitations à cause de potentielles nuisances.

Le Conseil d'Etat semble encourager l'utilisation de matériaux recyclés dans ses appels d'offre alors que la plupart des zones de gravière n'ont pas l'autorisation pour de la revalorisation de matériaux recyclés. Un certain flou entoure actuellement ces revalorisations de matériaux qui, dans les faits, ont déjà lieu sur de nombreux sites.

Il en ressort un imbroglio dans lequel on ignore qui, de la DIME, des communes ou des préfectures doit contrôler ces gravières en cas de problème ou de dénonciation. Il est impossible pour les communes de contrôler si les conditions d'exploitation émises dans l'autorisation d'exploiter sont respectées car elles n'ont pas les compétences requises (charge de trafic, nuisances dues au bruit et aux poussières par exemple).

Je demande donc au Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

1. En cas de dénonciation pour des activités qui ne correspondent pas au règlement d'exploitation (du recyclage ou du concassage de matériaux), qui est responsable de ces contrôles ?
2. Si un constat d'activités qui ne correspondraient pas aux activités autorisées est fait, qui est chargé de faire rétablir une activité conforme ?
3. Des contrôles sont-ils prévus régulièrement pour s'assurer que les activités correspondent aux activités autorisées ?
4. Ces problématiques vont certainement s'accroître. Comment se positionne le canton dans ces cas de concassage bruyant ? Une analyse de tous les sites du canton est-elle en cours ? Dans les futures modifications du PSEM (plan sectoriel pour l'exploitation des matériaux) des zones affectées aux retraitements de ces déchets minéraux sont-elles prévues ?